



CONDITIONS GENERALES - SAISON 2025 / 2026

CONDITIONS GENERALES

Pour toute inscription, il sera remis à chaque adhérent un bonnet aux couleurs du club (sauf les groupes aquaform). Pour les groupes compétition il sera donné en supplément un t-shirt Nantes Natation.

La validation sur l'honneur d'une attestation de santé est **OBLIGATOIRE pour toute réinscription ou nouvelle inscription au club en pratique loisirs. Pour les nageurs en groupes compétitions, ayant eut une interruption d'activité d'un an ou plus, un certificat médical sera demandé et OBLIGATOIRE.**

Pour toute inscription au club, tout adhérent devra obligatoirement créer un profil de compte via notre site internet <https://nantesnatation.comiti-sport.fr> et y télécharger sa photo d'identité (obligatoire) afin que celle-ci vienne se mettre automatiquement sur la carte d'adhésion. La carte sera à télécharger via le profil de compte dès lors que le paiement intégral aura été effectué et le panier validé définitivement par Nantes Natation. Attention : Les personnes qui feront un paiement en 3 fois sans frais de leur cotisation, devront attendre le prélèvement de la dernière échéance pour pouvoir télécharger leur carte. Pour rappel, la carte doit être présentée à l'agent d'accueil de la piscine à chaque séance. **L'adhérent qui n'aura pas sa carte ou qui n'aura pas mis sa photo pourrait se voir refuser l'accès aux bassins.** L'accès aux vestiaires se fait 15 mn avant le début des cours.

Chaque adhérent qui s'inscrira au club, devra s'acquitter dans son intégralité, de sa cotisation et des options souscrites et ne pourra en aucun cas se soustraire à celles-ci quelque soit le motif invoqué. Le paiement de la cotisation et des options pourra se faire en ligne par carte bancaire en 1 fois ou par prélèvement SEPA en 3 fois sans frais (nouveau 2025-2026). L'échéance de règlement se fera le jour où vous validerez votre panier d'inscription. Toute échéance de paiement qui se verrait refusée pourrait entraîner des frais de traitement (information auprès du secrétariat) et la suspension de l'inscription si la régularisation n'a pas été effectuée à la date indiquée par le secrétariat. Pour tout autre paiement (chèque vacances classiques, chèques vacances connect, espèces, Carte Blanche) **uniquement sur accord de Nantes Natation et règlement sur place aux heures d'ouverture du bureau.**

En tant que représentant légal pour les enfants mineurs, je m'engage à laisser mon enfant sur le lieu d'entraînement, seulement après avoir eu confirmation de la présence de l'éducateur assurant le cours de celui-ci. La prise en charge de l'adhérent par le club commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînement. **Toute absence de l'enfant devra être notifiée par mail au secrétariat du club.**

En tant que représentant légal pour les enfants mineurs, j'autorise NANTES NATATION à transporter mon enfant dans le véhicule désigné pour le transport lors des entraînements, compétitions ou stages : voiture particulière, véhicule de location ou transport en commun (lors de leur sélection, Nantes Natation demande aux personnes véhiculant des adhérents, de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance d'être garanti pour les « personnes transportées »).

Pour l'utilisation de votre droit à l'image par Nantes Natation, images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de votre participation aux cours, entraînements, compétitions et tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans lesquels vous seriez susceptibles d'apparaître, vous devrez répondre par oui ou par non au formulaire dédié qui vous sera proposé au moment de votre inscription sur comiti.

Tout adhérent accepte de recevoir les informations du club par courrier électronique (mail obligatoire). Il n'y aura pas d'appel téléphonique aux adhérents qui n'auront pas donné une adresse mail.

NANTES NATATION, labellisé club National, à l'obligation de licencier tous ses adhérents y compris ceux de l'aquaform auprès de la Fédération Française de Natation. A cet effet, **chaque adhérent à l'obligation de remplir l'imprimé de licence quand celle-ci sera disponible.** Cette licence ouvre des garanties de base de l'assurance FFN

« Responsabilité Civile et Individuelle Accident ». Tout adhérent peut s'il le souhaite, souscrire une garantie avec options complémentaires (coût à la charge de l'adhérent), laquelle donnera droit à des montants de remboursement plus importants.

Les entraînements se déroulent dans des piscines municipales mises à disposition par la ville **pour un minimum de 24 séances** pendant la saison, hors vacances scolaires et jours fériés et cas de fermetures exceptionnelles. **NANTES NATATION ne pourra être tenu responsable d'un mauvais fonctionnement ou de la fermeture de celles-ci** (pandémie, grève, vidange, problème technique...), **et ne pourra effectuer de remboursement ou report de séance pour ces raisons.** (Pour information, une saison comporte 29-30 cours ce qui laisse environ 4-5 cours pour palier à ces éventuelles fermetures). Toute absence de l'un de nos éducateurs pour des raisons indépendantes de notre volonté et dans le cas où le cours n'aurait pas lieu, aucun remboursement ne sera envisagé. Un rattrapage pourra éventuellement être proposé suivant la catégorie de groupe concernée et les places de disponibles sur les autres créneaux.

Il n'y aura pas de rattrapage de séance pour toute absence d'ordre personnel ou professionnel.

De même, NANTES NATATION ne pourra être tenu responsable à l'égard de l'adhérent, des vols ou dégradations commis dans les vestiaires ou dans l'enceinte de la piscine.

Tout adhérent ayant un comportement ou des agissements à l'encontre de l'esprit sportif envers un camarade, un éducateur ou pouvant gêner la bonne entente et le bon fonctionnement d'un groupe, pourra se voir être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive du club.

Les demandes de remboursement de cotisation ne sont prises en compte, à la condition d'avoir souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription sur comiti (cf le document intitulé « modalités assurance annulation »). **AUCUN REMBOURSEMENT pour toute interruption d'ordre personnel.**

Pour toute commande d'équipements (maillot de bain, t-shirt, bonnet) merci de nous envoyer un mail à : secretariat@nantes-natation.fr

En vous inscrivant, vous ou votre enfant, au NANTES NATATION, vous devenez membre d'une association autogérée par ses adhérents, et devez, de ce fait, aider le club dans son fonctionnement. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de notre secrétariat.



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Nantes Natation dont le siège est situé 13 Chaussée de la Madeleine à Nantes (44000) à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques pendant mes séances où celles de mon enfant ou lors d'évènements organisés par le club.

Les images pourront-être exploitées et utilisées directement par la structure sous toutes formes et tous supports.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tous supports ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est liée par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom ou celle de mon enfant.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridictions aux tribunaux français.

DANS LE FORMULAIRE QUI VOUS SERA PROPOSE LORS DE VOTRE INSCRIPTION OU CELLE DE VOTRE ENFANT, VOUS DEVREZ REpondre par OUI ou par NON



MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE ANNULATION - SAISON 2025 / 2026

L'assurance annulation est nominative et doit être souscrite à l'inscription pour prétendre à un remboursement total ou partiel de l'inscription. Celle-ci ne couvre que le motif d'ordre médical, de mutation professionnelle ou pour cause de déménagement hors du département. Elle ne couvre en aucun cas une interruption pour motif personnel en dehors des cas indiqués ci-dessus.

Nous attirons votre attention sur les aléas fréquents qui peuvent survenir lors d'une saison sportive. Malheureusement personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie, d'une opération non prévue, d'un changement d'emploi etc ... C'est pourquoi, sans la souscription à cette assurance annulation, il ne vous sera accordé aucun remboursement.

La demande de remboursement se fera par mail ou par courrier dans les 10 jours, dès lors que l'interruption a eu lieu et accompagnée du justificatif médical ou professionnel. Le remboursement interviendra uniquement sur les mois non effectués (tout mois commencé restant dû), déduction faite des frais d'adhésion de 30€, du montant de l'assurance et de la licence FFN. Pas de remboursement à la séance ni pour une interruption inférieure à un mois complet.

Le prix de l'assurance annulation pour la saison 2025-2026 est de 30€.

Au moment de votre inscription et pour souscrire à l'assurance annulation, celle-ci apparaît en « option » dans votre panier. Il faut donc prendre cette option pour souscrire à l'assurance annulation. Le fait de répondre au formulaire qui apparaît avant de vous inscrire à un cours, ne suffit pas.

Attention ! Si vous prenez 2 cours elle se reportera automatiquement sur le 2^{ème} cours il faudra donc la décocher sur le 2^{ème} cours.



TARIFS COTISATIONS 2025-2026

Tarif incluant le montant de la licence FFN - les frais de dossiers
et le bonnet aux couleurs du club

	COTISATION ANNUELLE A PARTIR DU 23 SEPT	
AQUAFORM	251 €	
ADULTES PERF (cours d'1h, une fois semaine)	332 €	
ADULTES PERF (nouveauté 2025-2026 : cours d'1h30, une fois semaine)	450 €	
NAGER FORME SANTE (nouveauté 2025-2026 : inscription au trimestre)	111€ le trimestre	
DEBUTANTS, AVENIRS (4, 5 ou 6), JEUNES et ADOS LOISIRS (1 cours par semaine)	315 €	
AVENIRS ESPOIR (2 cours par semaine)	315 €	
GROUPES COMPETITIONS Avenirs compétition - Vert - Orange - Rose - Masters - Section Sportive Scolaire - Elite - CAF	425 €	<i>Pour les groupes compétitions, un T-SHIRT DU CLUB OFFERT</i>

**Toutes les catégories peuvent inclure des personnes en sport adapté
(suivant le handicap et sur tests préalables)**

ASSURANCE ANNULATION / par adhérent <i>Souscription obligatoire à l'inscription pour prétendre à un remboursement d'ordre médical - mutation professionnelle ou déménagement hors du département.</i>	30 €
---	------

REDUCTIONS OPTION COURS SUPPLEMENTAIRE	Limité à 3 cours maximum
<i>La réduction s'appliquera une seule fois sur l'ensemble des offres de l'adhérent ayant souscrit aux cours supplémentaires (cf ci-dessous)</i>	
Si rajout de 1 cours supplémentaire en plus du cours initial	-125 €
Si rajout de 2 cours supplémentaires en plus du cours initial	-250 €
Si rajout de 3 cours supplémentaires en plus du cours initial	-375 €
REDUCTIONS FAMILLE / si inscriptions validées dans le même panier	
2 ^{ème} membre d'une même famille / habitant à la même adresse	-20 €
3 ^{ème} membre d'une même famille / habitant à la même adresse	-30 €
4 ^{ème} membre <u>et plus</u> d'une même famille / habitant à la même adresse	-40 €

REDUCTION ETUDIANT / Pas de cumul avec autres réductions	Uniquement par remboursement	
ETUDIANT (de moins de 25 ans) – Ne concerne pas les collégiens ni les lycéens.	-40 €	Modalités ci-dessous
L'étudiant majeur doit créer son propre compte et ne pas être rattaché au compte des parents. Le remboursement de la réduction se fera uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité de la saison 2025-2026 envoyé obligatoirement par mail AVANT LE 31/10/2025 (remboursement par chèque avant le 31/12/2025 ou par virement si RIB donné au club).		